

Lors du dernier Conseil Municipal suite au Budget Primitif, il a été demandé aux élus de donner leur avis sur le Plan de Prévention du Risque Sismique (PPRS) suite à un courrier de Madame la Préfète daté du 6 mars 2018.

Nous étions donc avertis qu'on allait nous réclamer un avis. Cependant, nous n'étions nullement avertis que cet avis devait être rendu le soir même et cela sans la remise d'aucun support ni documents concernant les conditions de ce PPRS.

La question n'étant pas anodine, les élus d'opposition, sauf Michel Azot qui abondait pour cette précipitation mais qui n'est pas d'une voix neutre sur ce sujet puisqu'il est Président du Centre Pyrénéen des risque Majeurs qui est porteur de cette réglementation, ont réclamé la remise d'un dossier sur le sujet afin d'étudier calmement les actions engagées et ainsi de pouvoir s'exprimer dessus lors d'un prochain Conseil Municipal.

Frustrée de cette demande et prétextant de manière mensongère l'urgence de remettre cet avis à la Préfecture, Madame Bourdeu dans son inconscience a refusé tout report de décision en prétendant que les Lourdais étaient informés puisque le même jour à 18h00 une réunion sur ce sujet avait été organisée au Palais des Congrès. J'étais présent dans la salle et j'ai pu constater que nous n'étions que 40 personnes dont 6 élus à écouter cette présentation.

Malgré cela et sans tenir compte de notre demande de remise de documents et du report de quelques jours de cette décision, Madame Bourdeu a fait voter cet avis avec ses ouailles. Toute l'opposition, à part Monsieur Azot qui depuis qu'il vote avec la majorité ne peut plus être considéré comme faisant partie des opposants, a refusé de prendre part au vote.

Qu'ils soient privés ou publics, tous les locaux construits avant 1998, soit les 85% du territoire local, seront soumis à une étude et à des travaux de renforcement sismiques suivant les nouvelles normes prescrites. Rien ne justifie un tel empressement à devoir faire payer à tous les contribuables ces études et ces travaux.

Il faut savoir que pour donner suite à ce diagnostic, les personnes concernées seront dans l'obligation de réaliser les travaux préconisés et cela avant 5 ans. Pour tranquilliser l'assistance, Madame La Maire annonce qu'il y'aura des aides d'Etat pouvant aller jusqu'à 40% de la valeur vénale des locaux pour les particuliers et 40% pour les Socio Professionnels.

Sous quels critères seront versés ces aides ? Que feront les assurances d'habitation si les travaux ne sont pas exécutés en cas d'accident ? Quelles seront les obligations en cas de vente sans ces travaux ? Nul ne le sait. Bonjour les dégâts pour tous ceux qui ont construit avant 1998 !

Nous alertons dès ce jour l'ensemble de la population du danger d'une telle précipitation avant de faire connaitre de manière précise soit sur un bulletin soit par courrier adressé à tous les propriétaires d'habitation ou de locaux Professionnels, les éléments de cette nouvelle réglementation ainsi que les obligations qui en découleront.

Sur un sujet aussi grave et essentiel, la consultation de la population locale est indispensable avant de se prononcer sur un tel avis. L'avenir d'une Ville comme Lourdes ne peut pas être engagé par Madame Bourdeu et ses 16 colistiers présents lors du dernier Conseil Municipal, d'autant plus que ceux-ci la suivent dans ses décisions comme des moutons de Panurge.

Encore une fois, l'incompétence et la précipitation de Madame La Maire et de toute son équipe nous dirigent tout droit dans un désastre économique et dans des obligations que la grande majorité de la population locale ignore à ce jour et qui pourtant engagent son devenir et cela est inadmissible.